

Evolution statutaire

Sommaire :

- ❑ Création du 11 septembre 1923 p2
- ❑ Bureau du 6 décembre 1928 Extension du champ à l'école des filles de Sarlat p2
- ❑ Bureau du 11 janvier 1936 modification de l'objet et du nom. p2
- ❑ 17 mars 1952 l'association devient Amicale Laïque. P3
- ❑ 19 février 1981 ; Elargissement de son champ d'action au culturel et sportif p3
- ❑ 21 novembre 2005 remise en forme des statuts p3

Création du 11 septembre 1923

nom : association des anciens élèves et amis de l'école laïque de garçons de Sarlat

Objet : établir entre tous ses membres un centre commun de relations amicales et d'action laïque.

Bureau du 6 décembre 1928

Extension du champ à l'école des filles de Sarlat

La fusion, des deux écoles Laïques (filles et garçons) et des deux associations: Anciens élèves et amis de l'école laïque et amicale des anciennes élèves de l'école laïque de jeunes filles, qui n'existe pas en fait, est décidée et sera soumise à l'approbation de l'Assemblée générale. Le titre de l'association, suffisant amplement à la désignation. Il est entendu que des Dames, rentreront dans la composition du bureau de l'association.

La fusion des deux écoles Laïques (filles et garçons) et ses deux associations : ancien élèves et amis de l'école laïque et amicale des anciennes élèves de l'école laïque de jeunes filles, qui n'existe pas en fait, est décidée et sera soumise à l'approbation de l'assemblée générale.

Le titre de l'association suffisant amplement à la désignation. Il est entendu que les Dames rentreront dans la composition du bureau de l'association.

Bureau du 11 janvier 1936 modification de l'objet et du nom.

Article 1^{er}: Il existe entre les anciens élèves des Ecoles Primaires Laïques de Sarlat, qui adhèrent aux présents statuts une Association fondée sur leur amitié mutuelle.

Sont aussi admis comme membres actifs de l'association tous ceux qui aiment l'école laïque et désirent contribuer à sa prospérité.

Cette association aura pour titre distinctif: « Association des anciens élèves et amis des Ecoles Primaires Laïques de Sarlat »

Il existe entre les anciens élèves des écoles primaires Laïques de Sarlat, qui adhèrent aux présents statuts une association fondée sur l'amitié mutuelle

Sont aussi admis comme membres actifs de l'association tous ceux qui aiment l'école laïque et désirent contribuer à sa prospérité

Cette association aura pour titre distinctif « Association des anciens élèves et amis des écoles Primaires Laïques de Sarlat »

17 mars 1952

Modification du nom : Amicale Laïque de Sarlat

Objet : défendre, développer et prolonger l'école.

17 mars 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Sarlat. L'Association des anciens élèves et amis de l'école de garçons du Sarlat change son titre et devient **Amicale laïque de Sarlat**. But: défendre, développer et prolonger l'école. Siège social: école de garçons de Sarlat.

16 juin 1973

L'Amicale Laïque devient une association d'éducation populaire

Son objet est élargi et précisé :

Article 1er

Il est créé à SABLAT, une association d'éducation populaire régie par la loi du 1er juillet 1901 et dénommée :

AMICALE LAIQUE DE SABLAT

Sa durée est illimitée.

Son siège est installé dans le local portant le même nom et sis à l'Ecole Mixte Ferdinand Buisson - Restaurant d'Enfants - 24200 - SABLAT

Article 2

L'Association a un caractère récréatif et éducatif.

Elle a pour buts :

- a) - d'aménager dans le cadre communal (ou intercommunal) un Centre de Loisirs éducatif ouvert à tous les membres de la communauté domiciliés ou ayant des attaches dans le périmètre qui est celui de l'Association ;
- b) - de permettre à ceux-ci de s'informer sur l'ensemble des questions d'ordre scientifique, technique, économique et social ;
- c) de favoriser la pratique d'activités physiques et sportives (tous sports) et de plein air ;
- d) - d'organiser les loisirs de toute la collectivité : activités de lecture, théâtre, cinéma, musique, conférences, voyages, etc.....
- e) - de réaliser des oeuvres sociales au bénéfice de ses membres et de leurs familles ;
- f) - de renforcer, par tous les moyens, la solidarité morale de tous les habitants, l'esprit de compréhension mutuelle, d'entraide et de coopération.

Elle se propose l'acquisition ou la location de biens immobiliers et mobiliers nécessaires à l'accomplissement de sa mission.

Le règlement intérieur déterminera les conditions de la création et de la gestion de diverses commissions.

Par les moyens définis ci-dessus, le Foyer contribuera à l'émancipation intellectuelle et sociale et à la formation civique de ses membres. Dans son action, il s'inspire des principes de laïcité.

19 février 1981

Elargissement de son champ d'action au culturel et sportif

une déclaration en date du 19 Février 1981

par laquelle il fait connaître la constitution que l'AMICALE LAIQUE DE SABLAT

modifie son objet par un additif à son article 2 : le développement des loisirs culturels; l'information scientifique, technique, économique et sociale; la pratique d'activités physiques sportives et de plein-air (tous sports). (Assemblée Générale du 10 Février 1981).

21 novembre 2005

remise en forme des statuts afin de répondre aux exigences de rigueur d'une association moderne